

Département de l'Yonne  
Arrondissement d'Auxerre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 29 juillet 2025**

**VILLE DE  
SAINT-  
FLORENTIN**

**N° 2025\_053**

Membres en exercice : 25

Conseillers présents à la séance :  
19 + 1 pouvoir

Date de publication : 30 juillet 2025

Le **29 juillet 2025** à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 22 juillet 2025 dans les formes et délais prévus au Code Général des Collectivités Territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. DELOT, Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE, Mme WILLEMS, Mme DELOT, Mme GRUET, M. TIRARD, Mme ROUSSEAU, Mme ÉTIENNE, M. LEFEVRE, M. BILLET, Mme COUDERT, M. GORNEAU, M. PERREIRA-GONCALVES, M. SERRE, M. LECOMPTE, M. DELECOLLE, Mme GROENTZINGER,

**ÉTAIT REPRÉSENTÉ** : M. MAILLARD pouvoir à M. PARIGOT,

**ÉTAIENT ABSENTS** : M. BIOT, Mme BIOT FLORIMOND, M. CAMPOS, M. LANGLOIS, Mme LANGLOIS-LENTI, M. MAILLARD.

Mme SEUVRE et M. PARIGOT ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

**GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT AU PROFIT DE MON LOGIS –  
CREATION DE 18 sur 29 LOGEMENTS LOCATIFS PLUS ET PLAI \_ 31 AVENUE  
DU GENERAL LECLERC**

Visas :

**Vu** les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 2305 du Code Civil,

**Vu** sa délibération n° 2021-093 accordant sa garantie à hauteur de 30 % maximum sur les prêts d'un montant total de 3 109 000 € souscrits par MON LOGIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation de 29 logements locatifs, 31 avenue du Général Leclerc,

**Vu** le Contrat de prêt n° 172902 en annexe signé entre la SA d'HLM MON LOGIS, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la réalisation de 18 logements locatifs, 31 avenue du Général Leclerc

Contenu de la proposition :

Il convient à présent de délibérer à nouveau.

MON LOGIS ayant signé le 10/06/2025 le contrat d'emprunts des 18 logements PLUS et PLAI auprès de la Caisse des Dépôts des Territoires, la commune doit entériner son accord de garantie d'emprunt par cette présente délibération qui vaudra signature du contrat n° 172902.

Le contrat des financements des 11 logements restants fera l'objet d'une autre délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Article 1 :** L'assemblée délibérante de la Commune de Saint-Florentin accorde sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 403 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 172902, constitué de 4 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 720 900 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 :** La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la CDC, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :** le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée de ces prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de prêt.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son remplaçant à signer toute pièce relative à ces garanties.

Fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,

A SAINT-FLORENTIN, le 30 juillet 2025  
Le Maire, Yves DELOT,

